

Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale de METALEO

CONTEXTE

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux dans notre société, **METALEO** est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale. Envisagée comme un gage de progrès et de pérennité, elle se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires et plus largement la société civile et l'environnement au sein desquels nous évoluons.

Les engagements de **METALEO** sont formalisés par une Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), document de référence définissant les objectifs, principes et rôles de chacun. Elle s'accompagne d'un Guide d'éco-responsabilité permettant à tous les collaborateurs de participer et de s'investir aux côtés de leur entreprise.

La politique de développement durable et sociétal est gérée conjointement par le responsable RSE et la direction. Ces derniers sont en charge de la prise en compte des principes de développement durable dans la politique et la stratégie de l'entreprise. A ce titre, elles sensibilisent, fédèrent et motivent toutes les parties prenantes autour de projets concrets, rendent compte et communiquent sur les actions conduites et les résultats obtenus en interne au sein de l'entreprise et en externe auprès des parties intéressées (clients, sous-traitants, fournisseurs).

La charte s'appuie sur 3 piliers:

- Environnement
- Responsable dans la conduite de nos activités
- Engagée à créer de la valeur dans les territoires

ENVIRONNEMENT

- Réduire l'empreinte carbone et favoriser l'économie circulaire
- Viser l'excellence dans l'efficacité énergétique
- Préserver l'écosystème par la méthode des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Composter)

RESPONSABLE DANS LA CONDUITE DE NOS ACTIVITÉS

- Sécuriser et améliorer l'environnement de travail
- Ancrer une culture de la diversité
- Agir de façon éthique en s'appuyant les 10 principes du pacte mondial

ENGAGÉE À CRÉER DE LA VALEUR DANS LES TERRITOIRES

- Contribuer au développement économique des territoires locaux
- Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes avec un processus d'achat et d'investissement responsable intégrant les critères environnementale, sociétal, sociale et éthique
- Soutenir des actions citoyennes et solidaires

10 principes du pacte mondial

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions. Ces dix principes sont inspirés de :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Organisation internationale du travail
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La Convention des Nations Unies contre la corruption

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.